

## v BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE / COSMETIQUE – PARFUMERIE



### OBJECTIFS

Acquérir une haute qualification dans l'exercice d'une profession qui présente une dimension technique : soins esthétiques, maquillage et une dimension commerciale : conseil et vente de produits esthétiques.

Il permet à son titulaire de créer et de gérer sa propre entreprise. Il est nécessaire de posséder le CAP Esthétique et d'avoir deux ans d'expérience professionnelle.

### PUBLIC CONCERNE

Titulaires du CAP Esthétique

### PROGRAMME

- **Arts appliqués à la profession :** l'environnement, l'espace fonctionnel, physique. La communication publicitaire, le maquillage, la mode et l'accessoire, étude de la matière, de la couleur, de la texture
- **Français :** L'enseignement du français a pour but de développer les compétences en langue française (orthographe et grammaire) et en expression orale et écrite
- **Enseignement spécifique**
  - ☑ **Physique appliquée**
  - ☑ **Chimie appliquée**
  - ☑ **Biologie humaine appliquée**
- **Méthodes et technologies**
  - ☑ **Conseil en esthétique / cosmétique – parfumerie :** étude de la clientèle, bilan et diagnostic, conseils à la clientèle
  - ☑ **Soins esthétiques pour le visage et le corps :** produits, matériels, démaquillage, soins esthétiques du visage et du corps.
  - ☑ **Maquillage :** techniques de maquillage et d'auto maquillage
  - ☑ **Manucure et beauté des pieds**
  - ☑ **Epilation :**
  - ☑ **Parfums et produits parfumant :** histoire du parfum, les marques et la distribution
  - ☑ **Bronzage :** étude des UV, la réglementation concernant les appareils de bronzage
  - ☑ **Coloration et décoloration :** coloration et décoloration des poils, maquillage de la peau

# BREVET PROFESSIONNEL ESTHETIQUE / COSMETIQUE – PARFUMERIE

## ➤ Cadre organisationnel et réglementaire

- ☑ **Ergonomie, hygiène et sécurité** : l'activité de travail, amélioration des conditions de travail, prévention des risques, santé et sécurité au travail, secourisme
- ☑ **Aménagement des locaux**: agencement des espaces et des postes de travail, équipement général des lieux d'activités, sécurité et maintenance
- ☑ **Réglementation professionnelle** : publicité des prix et des services, réglementation du produit cosmétique, du médicament, composition et étiquetage des produits
- ☑ **Qualité des services** : amélioration et évaluation de la qualité des services

## ➤ Gestion de l'entreprise

- ☑ **Création et rachat d'un institut ou d'une parfumerie** : analyse de l'environnement économique général et local, les sources d'informations.
- ☑ **Le pilotage de l'entreprise** : le suivi de l'action de la concurrence, la sélection des fournisseurs, la négociation à l'achat, la communication commerciale la promotion des ventes.
- ☑ **Les opérations comptables et administratives courantes** : la tenue de comptabilité les enregistrements, le tenue de la caisse, la TVA, la tenue des stocks, le suivi des commandes.
- ☑ **La gestion et le management du personnel** : Le recrutement du personnel, les contrats de travail, la durée de travail, la convention collective, le licenciement
- ☑ **La vente conseil** : les principes de base de la communication vente en esthétique / cosmétique – parfumerie, les étapes de la vente

## CALENDRIER & REGLEMENT D'EXAMEN

- Début de la formation : octobre
- Fin de la formation : septembre (+2ans)
- Examen : octobre (+2ans)

EPREUVES	FORME	DUREE
<b>E1. U10 Soins esthétiques</b>	Pratique	3 heures 30
<b>E2. U20 Maquillages</b>	Pratique	2 heures 30
<b>E3. Conseil – ventes – actions promotionnelles :</b> E3A. U31 Suivi de clientèle et animation E3B. U32 Arts appliqués à la profession	Orale Orale	40 mn 20 mn
<b>E4. U40 Sciences et technologies</b>	Ecrite	4 heures 30
<b>E5. U50. Gestion de l'entreprise</b>	Ecrite	3 heures
<b>E6. U60 Expression française et ouverture sur le monde</b>	Ecrite	3 heures
<b>Epreuve facultative (1) langue vivante</b>	Orale	15 mn

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme

## APRES LA FORMATION

Le titulaire du Brevet Professionnel Esthétique / Cosmétique – Parfumerie exerce ses activités dans les instituts de beauté, les parfumeries, les centres d'esthétique spécialisés ; les entreprises de fabrication et de distribution de produits cosmétiques, les établissements de thalassothérapie, et de balnéothérapie, etc...